

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

Deuxième séance de la session régulière du mois de décembre 2019 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu ordinaire des séances lundi le 16 décembre 2019 à 19 h 18, à laquelle sont présents les conseillers (ère) Luc Arseneault, Marie-Eve Landry, Sylvio Bourgeois, Stéphane Normandin, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Robert Taylor ainsi que la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 19-304

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AUTORISATIONS DE PAIEMENTS

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 19-305

APPROBATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance, et d'autoriser leur paiement au montant de 513,846.79 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la Municipalité sous la cote temporaire ***CPT\LT\2019\12.1***

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AUTRE PAIEMENT

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rés. 19-306

AUTORISATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal autorise le paiement selon les spécifications prévues au contrat de la facture de Construction Thorco Inc. au montant

SUITE ITEM « AUTRE PAIEMENT/RÉS. 19-306 »

de 11 546.00 \$ plus taxes applicables concernant le décompte progressif no 15 (acceptation provisoire) pour les travaux d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER ADMINISTRATIF - RESSOURCES HUMAINES

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Rés. 19-307

EMBAUCHE

ATTENDU QUE, le poste d'Inspecteur en bâtiment et en environnement est vacant (rés. 19-277);

ATTENDU QUE, le Conseil municipal a autorisé le Directeur général à débiter, dans un tel cas, le processus d'embauche en vue de combler le poste (rés. 19-250);

ATTENDU QUE le Conseil municipal a analysé les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal embauche monsieur Éric St-Arnaud à titre d'Inspecteur en bâtiment et en environnement afin de combler le poste laissé vacant à compter du 16 décembre 2019 selon le traitement ainsi que les conditions d'embauche prévues dans la convention collective des membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de Saint-Boniface (CSN).

Dans le cadre du processus de transition avec l'emploi précédent de Monsieur St-Arnaud, le Directeur général est autorisé à conclure une entente de prêt de personnel à raison d'une journée par semaine pour une période temporaire d'environ 1 mois.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS FINANCIERS

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 500

« RÈGLEMENT NUMÉRO 500 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 320 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 320 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT. »

DÉPÔT CERTIFICAT DE LA TENUE DE REGISTRE

La Secrétaire-trésorière procède au dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement concernant le règlement d'emprunt no 500 de la municipalité de Saint-Boniface, décrétant l'acquisition de matériel roulant et un emprunt de 320 000 \$.

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de **3,830**

Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de **394**.

Le nombre de demande faite a été de **0**.

SUITE ITEM « DÉPÔT CERTIFICAT TENUE DU REGISTRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 500 »

Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

La procédure d'enregistrement a été tenue le 10 décembre 2019 et le certificat relatif à cette procédure a été émis et signé le même jour par la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 498

TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET DE VOIRIE CHEMIN DE LA RÉSERVE

Rés. 19-308

PROJET

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal annule la résolution no 19-172 et accepte le dépôt par ledit conseiller du projet de règlement no 498 décrétant des travaux d'asphaltage et de voirie sur un tronçon du chemin de la Réserve pour une dépense et un emprunt de 340 000 \$.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÈGLEMENT NO 503

RÉSERVE FINANCIÈRE ÉVALUATION

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Louis Lemay donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement créant une réserve financière pour le financement du coût de l'évaluation foncière.

Rés. 19-309

PROJET

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accepte le dépôt par ladite conseillère du projet de règlement no 503 créant une réserve financière pour le financement du coût de l'évaluation foncière.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÈGLEMENT NO 504 (TAXATION)

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Stéphane Normandin donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020.

Rés. 19-310

PROJET

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accepte le dépôt par ledit conseiller du projet de règlement no 504 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER DU GREFFE

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

La Secrétaire-trésorière, en conformité avec les dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*, dépose à la table du Conseil municipal la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du Conseil municipal soit celle de :

- Monsieur le conseiller Jonathan Fleury

DOSSIER HYGIÈNE DU MILIEU

USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Rés. 19-311

ACCEPTATION - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la « *Cie Stantec Experts-conseils ltée* » au montant de 12 960 \$ plus taxes applicables dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 19-312

ADOPTION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière